

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **04 OCTOBRE 2022**

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **21**
de présents : **18**
de votants : **21**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Étaient présents :

Mmes BADIE Nataly, BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, HAJRI Sabrina, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Procurations :

Mme MANGIN Marie-Françoise qui a donné procuration à Mme GAUTIER Marina

Mr FRERY Francis qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles

Mr LEVE Damien qui a donné procuration à Mme BADIE Nataly

Le Maire certifie que le compte
cette délibération a été affiché
à la porte de la Mairie
le 11/10/2022 et que la convocation
du Conseil avait été faite le 29/09/2022

Un scrutin a eu lieu Mme Andrée FRANCOIS a été nommée pour rendu de
remplir les fonctions de secrétaire

N° 60/2022

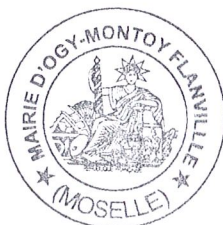
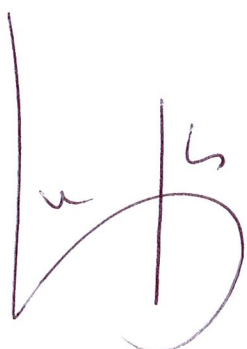
Contribution de la commune OMF à hauteur de 50 % de la facture Mosellane des Eaux pour le remplacement de la borne au cimetière de Noisseville

- VU le courrier de la Mairie de Noisseville sollicitant la participation de la commune de Ogy-Montoy-Flanville à hauteur de 50 % pour le paiement de la facture de la Société Mosellane des Eaux pour le remplacement de la borne fontaine au cimetière intercommunal de Noisseville,
- VU la facture de la Société Mosellane des Eaux N° 13 S0154 22 du 08/08/2022 d'un montant de 2 258,93 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur VOITURET Gilles, Adjoint au Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **21 VOIX POUR** :

- **ACCEPTE** le paiement à hauteur de 50 % de la facture de la Société Mosellane des Eaux pour le remplacement de la borne fontaine au cimetière intercommunal de Noisseville, soit 1 129,46 € TTC.



Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 04 octobre 2022

**Le Maire,
Eric GULINO**